

MESSAGE

Séance du Conseil général du 13 décembre 2023

Objet :

Règlement du personnel communal

Demande d'approbation



En juillet 2022, l'Association des communes fribourgeoises (ACF) a transmis aux communes du canton un règlement-type relatif au personnel communal. Il est à noter que le règlement-type de l'ACF a été au préalable soumis en consultation aux différents partenaires, soit les associations du personnel communal du canton, les préfectures ainsi que le Service des communes (Scm) et le Service du personnel et d'organisation (SPO).

Notre règlement datant de 2004, le Conseil communal a décidé d'élaborer un nouveau règlement modernisé et adapté aux nouvelles dispositions relatives à l'organisation du travail, en se basant sur le modèle transmis par l'ACF. Nous avons ainsi formé un groupe de travail composé des personnes suivantes :

- M. Noam Rey, syndic
- Mme Alexandra Clerc, dicastère ressources humaines
- Mme Véronique Margueron, secrétaire communale
- M. Olivier Richert, administrateur des finances communales

Après plusieurs séances du groupe de travail, ledit règlement ainsi que son règlement d'exécution ont été soumis au Conseil communal. Après validation par l'Exécutif, ce nouveau règlement ainsi que le règlement d'exécution ont été présentés au personnel communal lors d'une séance en présence d'une délégation du Conseil communal. Le personnel a ainsi pu transmettre ses remarques et propositions.

Le règlement du personnel communal qui vous est soumis pour approbation a été transmis au Scm pour examen préalable en août dernier, et leurs quelques remarques ont d'ores et déjà été prises en considération.

L'entrée en vigueur du présent règlement est prévue le 1^{er} janvier 2024, conjointement avec le règlement d'exécution qui vous est remis à titre consultatif. En effet, le Conseil général doit se déterminer uniquement sur le Règlement du personnel communal, le Règlement d'exécution relevant du Conseil communal.

Le Conseil communal sollicite l'approbation du Conseil général concernant le règlement du personnel communal.